



La territorialisation par et pour l'écotourisme dans les aires protégées

Jonathan Tardif, Bruno Sarrasin

► To cite this version:

Jonathan Tardif, Bruno Sarrasin. La territorialisation par et pour l'écotourisme dans les aires protégées. CIST2014 - Fronts et frontières des sciences du territoire, Collège international des sciences du territoire (CIST), Mar 2014, Paris, France. pp.354-359. hal-01353468

HAL Id: hal-01353468

<https://hal.science/hal-01353468>

Submitted on 11 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La territorialisation par et pour l'écotourisme dans les aires protégées

AUTEURS

Jonathan TARDIF, Université de Montréal (Canada)

Bruno SARRASIN, , Université du Québec à Montréal (Canada)

RÉSUMÉ

L'écotourisme est souvent présenté comme une panacée capable de concilier le développement économique, la protection de l'environnement et le bien-être des communautés autour des aires protégées. La réalité sur le terrain est cependant tout autre, car le caractère complexe et transcalaire de l'écotourisme est trop souvent négligé lors de la mise en œuvre des interventions dans ce domaine. Cette communication souhaite contribuer à la réflexion sur le développement de l'écotourisme dans les aires protégées vu comme un processus de territorialisation et examiné à travers le prisme des notions d'accès et d'exclusion. L'état des connaissances dans ce domaine, l'urgence des conditions économiques et sociales qui caractérise plusieurs communautés des pays du Sud, ainsi que l'engouement démesuré pour l'écotourisme militent en faveur d'un regard renouvelé sur ces questions.

MOTS CLÉS

Écotourisme, aires protégées, territorialisation, pouvoir, accès, exclusion

ABSTRACT

Ecotourism is often seen as a panacea that can contribute to economic development, environmental protection, and the wellbeing of communities around protected areas. However, the empirical reality differs because the complex and multilevel nature of ecotourism is too often neglected during related interventions' implementation. Through this presentation, we wish to contribute to the debate on ecotourism in protected areas by seeing it as a territorialisation process and focussing on the notions of access and exclusion. The state of knowledge, the urgency of socio-economical conditions that characterises many communities in the South, as well as the excessive enthusiasm for ecotourism from different stakeholders suggest to take a fresh look at these issues.

KEYWORDS

Ecotourism, protected areas, territorialisation, power, access, exclusion

INTRODUCTION

Les aires protégées sont une composante importante de la stratégie de conservation de la biodiversité de la plupart des pays. Loin d'être neutre, leur création s'accompagne généralement de changements économiques, politiques, sociaux et environnementaux non négligeables. Leur apparition soudaine sur des territoires utilisés par les communautés locales et d'autres acteurs depuis des décennies, ainsi que les nouvelles règles qui en découlent, concourent à modifier les dynamiques locales et régionales, parfois de façon importante. C'est dans ce contexte que l'écotourisme est de plus en plus évoqué et souvent perçu comme une panacée capable de concilier le développement économique, la protection de l'environnement et le bien-être des communautés. Cependant,

les nombreux projets en écotourisme mis en place depuis vingt ans ont donné des résultats fort variables, la plupart du temps en deçà des attentes. Malgré ces échecs répétés, gouvernements, organisations diverses et communautés continuent à promouvoir cette forme de tourisme comme solution à des problèmes complexes. Nous souhaitons précisément contribuer à renouveler le regard posé sur les projets d'écotourisme à partir d'une lecture multidisciplinaire des enjeux qui leurs sont associés.

Cette communication poursuit donc un double objectif. Nous présenterons d'abord la pertinence de s'intéresser aux aires protégées à vocation écotouristique en termes de territoire/territorialisation en insistant sur le rôle de certaines des spécificités qui leur sont associées. Nous proposerons ensuite une grille d'analyse s'appuyant sur les notions d'accès et d'exclusion, revues à la lumière de travaux anglo-saxons récents sur le sujet (par exemple Ribot et Peluso, 2003 ; Hall, Hirsh et Li, 2011), grille qui sera appliquée à un cas spécifique au Cambodge. L'écotourisme dans les aires protégées, tant à travers les discours mobilisés en son nom que dans ses manifestations concrètes sur le terrain, entraîne généralement l'exclusion d'une partie de ceux pour qui l'initiative est mise en place, c'est-à-dire les acteurs les plus marginalisés. Sans recommander de trajectoire optimale pour un territoire à vocation touristique, la démarche proposée dans le cadre de cette communication souhaite exposer la complexité du phénomène de l'écotourisme en s'intéressant aux processus qui mènent à l'exclusion.

1. LA TERRITORIALISATION ET LES AIRES PROTÉGÉES À VOCATION ÉCOTOURISTIQUE

Le territoire est une notion complexe, tant matérielle que symbolique, qui implique nécessairement certaines formes de pouvoir. La territorialisation attire ainsi notre attention sur les espaces comme produits de processus et pratiques sociales ; elle est donc l'expression de ces différentes formes de pouvoir. Nous sommes par ailleurs d'accord avec Melé (2009: 46) pour qui il est « nécessaire de laisser ouverte la notion de territorialisation et de la considérer à la fois au sens d'identification/production d'espaces délimités, de diffusion d'une vision "territoriale" de la relation à l'espace des populations, et d'appropriation par des individus ou des collectifs d'espaces plus ou moins strictement délimités ». Ainsi, dans la mise en place d'un projet d'écotourisme dans une aire protégée, au processus de territorialisation par les acteurs locaux (le territoire tel qu'il est perçu, vécu par ces mêmes acteurs) se superposent deux autres projets de territorialisation : le premier pour des fins écologiques et dont l'espace protégé est la manifestation la plus claire, le second par le tourisme avec ses nouveaux lieux clés, ses acteurs, ses flux.

On observe en maints endroits une accélération de nouvelles constructions territoriales et une transformation des acteurs en présence. Cependant, ne bénéficiant pas du même statut, tous les acteurs ne possèdent pas le pouvoir d'opérateur ou de créateur territorial (Di Méo, 1998). La territorialisation par et pour l'écotourisme, en plus de celle qui découle de la mise en place d'aires protégées, en sont de bons exemples. Dans ce contexte, et comme le rappelle Delaney (2005: 5), il importe de savoir qui y a accès et qui en est exclu.

La conservation : territoires et acteurs

Comme le rappelle Depraz (2008: 72), « les tensions mises à jour par la création d'un espace protégé doivent être relues comme la surimposition d'une territorialité sur une autre : avant l'espace protégé, les lieux avaient déjà un sens, ils étaient partie prenante

d'une représentation collective de l'espace par les populations rurales ». La matérialisation d'un parc par un certain nombre de marqueurs (panneaux, infrastructures, etc.) délimite une nouvelle frontière, la plupart du temps sous contrôle de l'État. Cependant, ce dernier n'est plus le seul acteur à contrôler ce type de territoire. Par exemple, les grandes ONG internationales en conservation jouissent d'un pouvoir croissant depuis les années 1970. Ces organisations occupent aujourd'hui une position d'experts (autorité scientifique) qui leur permet d'orienter le débat dans ce domaine (Brockington, Duffy et Igoe, 2008). En s'appuyant sur la notion de bien commun, elles réussissent à réaliser leurs objectifs, remplaçant même l'État dans ses fonctions régaliennes, parfois au détriment des populations locales. Ce pouvoir accru des ONG en conservation vient notamment du fait qu'elles ont intégré dans leurs approches récentes les valeurs du modèle de développement dominant, s'appuyant sur le libéralisme économique et politique. Les formes de territorialisation écologique et patrimoniale suscitent par ailleurs « leurs propres formes de régulation qui visent à pérenniser les constructions correspondantes » (Debarbieux, 2006: 351). La création et le maintien d'une aire protégée s'apparentent donc à un processus de contrôle territorial, entraînant dans son sillage plusieurs formes d'exclusion.

La territorialisation par le tourisme

Le tourisme est aujourd'hui un des moyens les plus souvent utilisés pour justifier et légitimer la conservation par les aires protégées. Cependant, cette synergie écotourisme/aires protégées entraîne inévitablement des effets négatifs, tant sur l'écosystème que sur le système social dans lesquels il s'insère, que ce soit en raison des visiteurs, des infrastructures ou encore des nouveaux arrangements institutionnels qui viennent modifier les dynamiques sociopolitiques et économiques sur le terrain. Le tourisme contribue ainsi à la construction de territoires. Comme le suggère Di Méo (1998: 225), « en façonnant de véritables produits territoriaux, le tourisme moderne contribue à créer des images, mais aussi des réseaux d'infrastructures, des flux qui produisent ou reproduisent à leur tour du territoire ». Pour Boukhris (2012), l'imaginaire touristique, en favorisant l'émergence de lieux touristiques, investit l'espace géographique et participe à sa production matérielle et symbolique. On oublie souvent par ailleurs que l'écotourisme est une forme d'exploitation des ressources naturelles et que sa manifestation concrète a des impacts durables sur le territoire et sur la façon dont les collectivités locales interagissent avec leur environnement.

En s'attardant au concept de région, Saarinen (2004) propose pour sa part de considérer la destination touristique comme une unité historique qui évolue en interaction avec d'autres unités socio-spatiales à différentes échelles. Ce sont en quelque sorte des réalités socio-spatiales qui sont produites et représentées de façon spécifique. Ainsi conceptualisée – et encore davantage lorsqu'on l'associe à la notion de territoire – la destination ne peut pas être comprise comme une simple entité physique bien délimitée, à travers des divisions administratives ou des marqueurs physiques concrets. Comme le rappelle l'auteur, « *[t]he critical interpretations of representations of destinations, commodification and touristic geographies stress the need to analyse the processes and discourses by which the spaces of tourism are produced* » (Saarinen, 2004: 174).

Dans cet esprit, l'écotourisme ne peut être présenté comme un phénomène homogène. Quelle que soit son interprétation, une intervention par et pour l'écotourisme entraîne des

changements qui viennent affecter, d'une part, le rapport entre les acteurs et, d'autre part, entre ces acteurs et leur environnement. Ces conditions révèlent la nature complexe des enjeux entourant l'écotourisme et les transformations en matière d'accès et d'exclusion qu'entraîne ce type d'intervention autour des aires protégées, notamment dans les pays dits en développement (Sarrasin et Tardif, 2011).

2. MOBILISER LES NOTIONS D'ACCÈS ET D'EXCLUSION POUR COMPRENDRE LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE L'ÉCOTOURISME

Dans la littérature scientifique, la notion d'accès est généralement réduite à sa dimension légale et institutionnelle (par exemple Schlager et Ostrom, 1992). Dans un article paru il y a quelques années, Ribot et Peluso (2003) ont cependant proposé de conceptualiser l'accès de façon plus large et de le définir plutôt comme la capacité d'un acteur à tirer profit des ressources naturelles. Cette façon de concevoir l'accès attire l'attention sur un plus vaste répertoire de relations sociales qui peuvent contraindre ou faciliter les acteurs à tirer des bénéfices de ces ressources. Une analyse de l'accès passe ainsi par l'identification de tous les moyens par lesquels un acteur obtient, contrôle ou maintient l'accès aux ressources naturelles. Ainsi, une analyse de l'accès suggère de s'intéresser aux institutions et à la notion de propriété, mais aussi aux actions illégales, aux relations de production, au rôle joué par l'identité sociale, aux discours, etc. (Sarrasin et Tardif, 2008).

Cette conceptualisation de l'accès a été reprise récemment par Hall *et al.* (2011) dans leur ouvrage *Powers of Exclusions*. Ces auteurs utilisent la notion d'exclusion, définie comme « *the ways in which people are prevented from benefitting from things (more specifically, land)* » (Hall, Hirsh et Li, 2011: 7), afin de comprendre les transformations qui affectent l'accès à la terre en Asie du Sud-Est. Tout comme dans l'approche de Ribot et Peluso (2003), l'exclusion fait ici référence non seulement à la présence ou l'absence de droits et de règles, mais aussi à un éventail plus large de pouvoirs qui empêchent les acteurs d'accéder au foncier.

Les pouvoirs de l'exclusion

L'exclusion n'est pas un processus aléatoire non plus qu'il ne se joue à forces égales. Selon Hall *et al.* (2011), quatre principaux types de pouvoir peuvent être mobilisés en ce sens par les acteurs, ce que nous illustrerons par un projet écotouristique spécifique développé au Cambodge.

Le premier est la *régulation*, qui repose sur les règles formelles et informelles dont l'accès et l'exclusion découlent. Absente de leur approche est la notion d'illégalité développée par Ribot et Peluso (2003), qui permet à notre avis de considérer de façon plus explicite un phénomène comme le vol, par exemple. Il est également pertinent de lier leur pouvoir de régulation à la réflexion des trente dernières années sur les communaux, les institutions et la gouvernance qui insiste notamment sur les limites du rôle de l'État dans l'articulation des règles du jeu en matière de gestion des ressources naturelles. Du coup, les arrangements institutionnels ne sont pas toujours efficaces et plusieurs sources d'autorité en cette matière peuvent être en conflit, comme on l'observe dans plusieurs projets écotouristiques au Cambodge par exemple. Ces conditions sont d'autant plus difficiles à analyser et à gérer que ni les communautés ni l'État ne sont des blocs monolithiques qui parlent d'une seule et même voix.

La seconde forme de pouvoir est la *force*, considérée de façon explicite (par exemple violence physique) mais aussi implicite. Ici, l'État est le principal acteur à pouvoir utiliser la force de façon légitime, mais pas toujours de manière à faire respecter ses propres lois. Cependant, dans le domaine de la conservation, d'autres acteurs, comme les sociétés privées ou encore les ONG, emploient aussi la force et parfois la violence pour exclure de territoires à vocation particulière (par exemple Duffy, 2010).

Le troisième pouvoir auquel les auteurs font allusion est le *marché*, notamment par le biais des prix de certains produits et services qui éclairent les dynamiques d'exclusion. Ici, la littérature sur la conservation néolibérale (par exemple Brockington, Duffy et Igoe, 2008) suggère que, loin de restreindre les activités du capitalisme, la conservation est en voie de devenir un des principaux moyens par lesquels des profits sont générés. La prolifération des projets d'écotourisme dans les aires protégées en est un bon exemple. Les acteurs du tourisme sont toujours en quête de nouveaux territoires et de produits exclusifs afin de se démarquer de la concurrence, ce que ces espaces protégés, par et pour l'écotourisme, leur procurent.

Enfin, une quatrième forme de pouvoir repose sur la *légitimation*, comprise comme la justification de ce qui est ou devrait être. Elle s'appuie sur le normatif, la moral, les discours ; ces derniers peuvent être mobilisés afin d'affirmer l'accès/l'exclusion. Comprendre les discours dominants et alternatifs en conservation, qui les formule ou les transforme, comment ils sont mobilisés ou relayés, permet d'éclairer certaines dynamiques en matière d'accès et d'exclusion dans les aires protégées à vocation écotouristique.

CONCLUSION

Étant donné que l'exclusion est inévitable, la question qui demeure peut se résumer à qui gagne et qui perd de la façon dont les frontières (au sens large) sont établies. L'accès aux ressources et les bénéfices qu'on peut en tirer sont donc différenciés et ce sont souvent les plus marginalisés qui voient leurs conditions se détériorer. Dans ces conditions et à travers un jeu d'acteurs complexe, l'écotourisme participe au projet de territorialisation dont la dimension politique demeure fragile. Cette fragilité repose principalement sur la volonté de concilier trois objectifs bien distincts : le développement économique et social (création de revenus et d'emplois), l'aménagement de l'espace pour les touristes et la protection des ressources naturelles. Ces objectifs structurent un système de tensions particulièrement instable basé sur des compromis non résolus entre intérêts divergents, voire contradictoires. Dans ce contexte, les projets de développement écotouristique proposent notamment des moyens d'ajuster ces différents niveaux d'intérêts en s'imbriquant de façon plus ou moins cohérente dans une multitude de régulations antérieures, allant des plus générales (liberté d'entreprendre, propriété privée) aux plus spécifiques (classement des sites, contrôle des risques, réglementation d'activités telles que transport, chasse, pêche, etc.). En mettant en place des dispositifs de conciliation locaux entre projets de développement, d'aménagement et de protection de l'environnement, l'écotourisme s'insère dans un dispositif d'arbitrages qui produit nécessairement des solutions déséquilibrées, c'est-à-dire des décisions qui privilégient unilatéralement un intérêt au détriment des autres. Dans ces conditions, il ne faut pas se surprendre que l'écotourisme ne puisse pas répondre systématiquement à toutes les attentes qu'il porte.

RÉFÉRENCES

- Boukhris L., 2012, « L'imaginaire touristique à l'épreuve du Costa Rica : entre "voir" et "faire" le territoire », *Via@, Les imaginaires touristiques*, 1 [en ligne <http://www.viatourismreview.net/Article2.php>]
- Brockington D., Duffy R., Igoe J., 2008, *Nature Unbound: Conservation, Capitalism and the Future of Protected Areas*, London, Routledge.
- Debarbieux B., 2006, « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie », *L'Espace géographique*, 4 (35), Belin, pp. 340-354.
- Delaney D., 2005, *Territory: A Short Introduction*, Malden, Wiley-Blackwell.
- Depraz S., 2008, *Géographie des espaces protégés – Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Armand Colin.
- Di Méo G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan.
- Duffy R., 2010, *Nature Crime - How We're Getting Conservation Wrong*, London, Yale University Press.
- Hall D., Hirsch P., Li T. M., 2011, *Powers of exclusion: Land dilemmas in Southeast Asia*, Honolulu, University of Hawaii Press.
- Melé P., 2009, « Identifier un régime de territorialité réflexive », in Vanier, M. (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives*, Presses universitaires de Rennes, pp. 45-55.
- Ribot J. C., Peluso N. L., 2003, "A Theory of Access", *Rural Sociology*, 68 (2), Wiley, pp. 153-181.
- Saarinen J., 2004, " 'Destinations in change': The transformation process of tourist destinations", *Tourist Studies*, 4 (2), Sage Publications, pp. 161-179.
- Sarrasin B., Tardif J., 2011, « Économie politique de l'écotourisme au Cambodge : de la conservation des ressources naturelles à la croissance économique », in Breton, J.-M. (dir.), *Tourisme durable et patri-moines. Une dialectique développementale ?*, Paris, Karthala-CREJETA, pp. 271-288.
- Sarrasin B., Tardif J., 2008, « L'économie politique des aires protégées en Russie. Le développement de l'écotourisme au lac Baïkal », in Lequin, M., Sarrasin, B. (dir.), *Tourisme et territoires forestiers. Vers de nouvelles perspectives de mise en valeur*, Presses de l'Université du Québec, pp. 83-110.
- Schlager E., Ostrom E., 1992, "Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis", *Land Economics*, 68 (3), University of Wisconsin Press, pp. 249-262.

LES AUTEURS

Jonathan Tardif
Département de géographie
Université de Montréal
jonathan.tardif.1@umontreal.ca

Bruno Sarrasin
Département d'études urbaines
et touristiques
Université du Québec à
Montréal
sarrasin.bruno@uqam.ca